

3. ep. An 2013. Coudin A 20-10-53

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Maritime
ARRONDISSEMENT
de Marennes
CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 août 1953 1953

OBJET :
Fournitures
scolaires
3075

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 14 du mois
d'août, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Max BRUSSET Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 10.8.53 1953

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Brusset, Deisselle,
Seugnet, Reutin, Castelnaud, Courinet, Gausseil
Dufour, Domeca, Rochedereux, Papeau, Guillaud,
Chamboulan, Fouché, Simon, Lafage, Marteau
Counil, Chanut Marteau, Bourdeille, Laurent
Bourdonneau

Absents : MM. Regazoni et Vaucheret
Représentés : MM. Pouget et Guibeaou

DATE
de l'écrit, à la porte
municipale, du compte
de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

Monsieur COUNIL, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance ~~cha~~

Selon le processus habituel :

- les directeurs d'école ont fait connaître leurs besoins
- les libraires ont été invités à faire connaître leurs offres
- les directeurs ont examiné les échantillons fournis
- sur ces données, la Commission scolaire, a établi un projet de commande résumé comme

de cahiers. Marché à passer du montant de 500.000 fr
(cinquante cent mille frs)

- 1° - A la Librairie PION il sera passé une commande de 131.665 francs (cent trente un mille six cent soixante cinq frs) principalement constituée par des articles de bureau et papeterie.
- 2° - A la Librairie DUPONT, il sera passé une commande de 177.554 francs (cent soixante dix sept mille cinq cent cinquante quatre frs) principalement constituée par des cahiers et articles d'coliers
- 4° - A la Librairie BOULANGER il sera passé une commande de 9.500 francs (neuf mille cinq cents francs) composée d'articles divers.

Pour les livres scolaires, ils seront fournis par les libraires locaux qui consentiront un rabais de 15 % sur les prix marqués.

Le Conseil approuve et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

APPROUVE

à Royan, le 17 Octobre 1953

Pr le Préfet

Secrétaire Général

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
lieu public, établir à
lieu la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

mentionner à la suite
de ceux qui les ont empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
principale).

LE DE ROYAN

FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Max Brusset, Député Maire de Royan
Autorisé par délib. du Conseil Municipal du 14 Aout 1953.

ET : M. DUPONT Libraire, Cité Commerciale à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER - La Librairie DUPONT s'engage à livrer aux écoles publiques de Royan les livres classiques nécessaires à leur fonctionnement pendant l'année scolaire 1953-54.

ARTICLE DEUX - Le présent marché est limité à la somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS (400.000 frs)

ARTICLE TROIS - Les Frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du fournisseur.

Royan, le 8 Septembre 1953

Le Fournisseur,
Signé : M. MARTIN

Le Député Maire,
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué
Signé : Seugnet.

APPROUVE
La Rochelle, le 13 Octobre 1953
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 21 Octobre 1953

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué



Seugnet